

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-645

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
	Direction du Tourisme	N° 2024-645

**Convention de co-financement pour la réalisation par le Comité Régional du
Tourisme de Nouvelle-Aquitaine d'une étude des clientèles touristiques - Décision -
Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'objet de la présente délibération est d'approuver la convention de cofinancement d'étude entre le CRTNA et Bordeaux Métropole définissant les conditions et modalités financières de versement de la participation. Elle vise également à approuver la participation de Bordeaux Métropole à la réalisation des focus de l'étude portée par le CRTNA et à autoriser la signature de tous les documents afférents.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération. Cette compétence est partagée avec l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM). Avec la crise sanitaire, une réflexion nouvelle a vu le jour, accélérant l'évolution des pratiques touristiques responsables.

Pour répondre aux attentes grandissantes en matière de durabilité, la Métropole de Bordeaux a adopté en 2022 une feuille de route pour un tourisme responsable, autour de quatre axes stratégiques, dont le pilotage du développement du tourisme de manière soutenable (Axe 4). Ce pilotage raisonné passe par l'observation et le suivi de l'activité du territoire, avec, entre autres objectifs, la conduite d'une étude sur l'impact économique du tourisme (action 4.3. de la feuille de route).

La même orientation prévaut à l'échelle du département et de la région : Gironde Tourisme et le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRTNA) se sont engagés à faire du développement durable leur fil rouge pour les années à venir.

Pour éclairer les politiques publiques, améliorer les outils de travail, orienter et conseiller les professionnels du tourisme, des données et des études sont régulièrement produites à différentes échelles du territoire. Ces études visent aussi à renforcer les synergies entre les acteurs institutionnels et à améliorer la cohérence des stratégies et des préconisations à l'intention des acteurs du tourisme.

Au sein de l'économie régionale, le tourisme joue un rôle majeur, tant en termes d'emplois que d'apport économique direct et de facteur d'émission de GES. Le CRTNA consacre ainsi une part importante de son activité à l'observation économique du tourisme : une étude de clientèle de grande envergure est ainsi menée tous les 4 à 5 ans depuis 2004. La dernière étude de grande envergure datant de 2019, une nouvelle étude des clientèles, portée par le CRTNA, a commencé fin 2024. Cette étude a fait l'objet d'une consultation de marché public, publiée le 6 juin 2024 par le CRTNA, conformément aux règles du Code de la commande publique. À l'issue de cette consultation, la société BVA a été missionnée pour une durée de 36 mois à compter de la date de notification du marché le 25 juillet 2024.

OBJECTIF GENERAL DE L'ETUDE

L'objectif est de disposer d'une vision globale, tant socio-démographique que macro-économique, des clientèles touristiques à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et des territoires infra régionaux qui la composent (départements, grands bassins touristiques et grands EPCI comme Bordeaux Métropole), de mesurer l'évolution de leurs comportements et des émissions de GES. Ces informations constituent des éléments indispensables à l'aménagement, la structuration et la programmation de toute action touristique dans une région.

Pour connaître finement un tel volume de clientèle réparti sur un aussi vaste territoire, divers moyens de collecte seront mobilisés. Huit départements via leur Agence Départementale du Tourisme ou leur Comité Départemental de Tourisme sur les douze de la région, participeront financièrement à cette étude.

FOCUS SUR BORDEAUX METROPOLE

Bordeaux Métropole, qui avait prévu la réalisation d'une étude de clientèle spécifique, s'associe au CRTNA et à ses partenaires départementaux pour la réalisation de cette étude, dans un souci de cohérence des résultats et d'économie d'échelle. Ainsi, Bordeaux Métropole a transféré la maîtrise d'ouvrage au Bénéficiaire pour les prestations qui la concernent.

Bordeaux Métropole a souhaité ainsi des focus détaillés sur des filières spécifiques :

- tourisme d'affaire : tous les segments du Meetings incentives conferences exhibitions (MICE), congrès et conventions d'entreprise, séminaires, « incentive » et « team building », réunions d'entreprise, foires et salons, blesiore (mélange entre affaires et loisirs), voyages individuels d'affaires (formation, conférence) ;
- tourisme maritime et fluvial : croisiéristes maritimes, croisiéristes fluviaux, volet économique des compagnies maritimes et fluviales (type et volume de dépenses des compagnies maritimes : dépenses portuaires, logistiques, dépenses des membres d'équipage à terre, dépenses sur le réceptif) ;

- clientèle en itinérance : randonneurs pédestres de passage à Bordeaux, randonneurs cyclistes, camping caristes, plaisanciers en escale dans le port de plaisance.

Ces différents focus, décrits précisément à l'article 5.1.6 du CCP (annexe 1 de la convention), ont fait l'objet d'un chiffrage budgétaire très détaillé, de précisions méthodologiques et d'un descriptif des conditions de bonne réalisation de l'étude.

Pour ce focus spécifique, le CRTNA sollicite auprès de Bordeaux Métropole une participation d'un montant maximum total de 99 822 € TTC, soit 10,74 % du coût total TTC de l'Etude menée par le CRTNA, qui s'élève à 929 674 € TTC. Le budget total détaillé figure en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU l'article L2422-1 du Code de la Commande publique

VU la délibération 2022-193 du 25 mars 2022 portant sur la stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux une destination reconnue de tourisme responsable

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'étude menée par le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le cadre de la compétence en matière de tourisme de Bordeaux Métropole et participe à une meilleure connaissance des publics touristiques du territoire et des retombées économiques de la filière.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine une participation de 99 822€ TTC au titre de 2025-2026, pour la mise en œuvre de cette étude,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de co-financement ci-annexée et tout acte afférent précisant les conditions de la participation accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 011 - article 617 - fonction 61, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur EGRON, Madame FERREIRA, Monsieur GARNIER, Monsieur GIRO, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Madame JAMET, Monsieur LABESSE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	
Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT	